



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CARTE DE BRUIT RELATIVE AUX INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET AUTOROUTIERES NON CONCEDEES

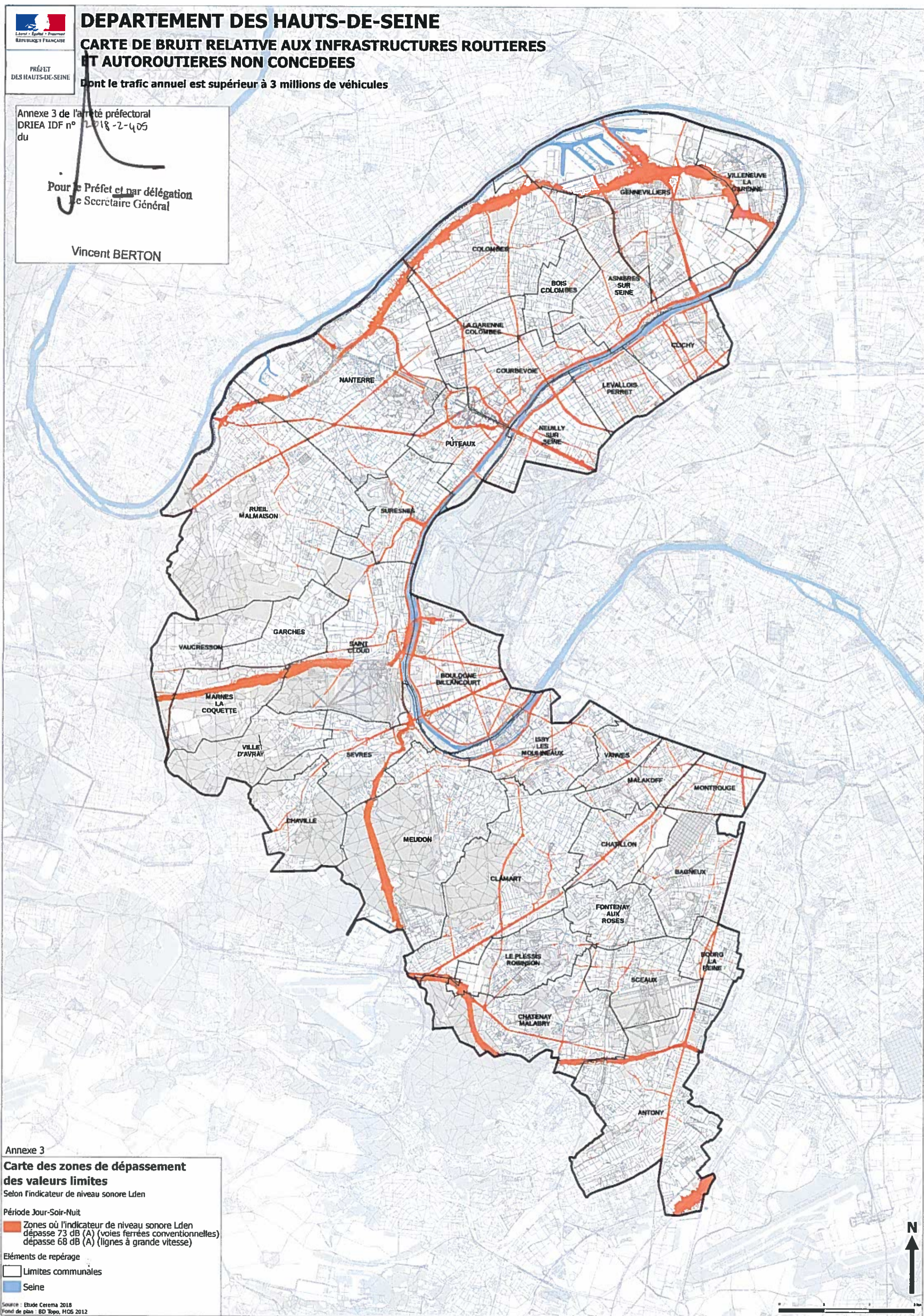
Dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

Annexe 3 de l'arrêté préfectoral
DRIEA IDF n° 2018-2-405
du

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Vincent BERTON





DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CARTE DE BRUIT RELATIVE AUX INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES DE SNCF RESEAU

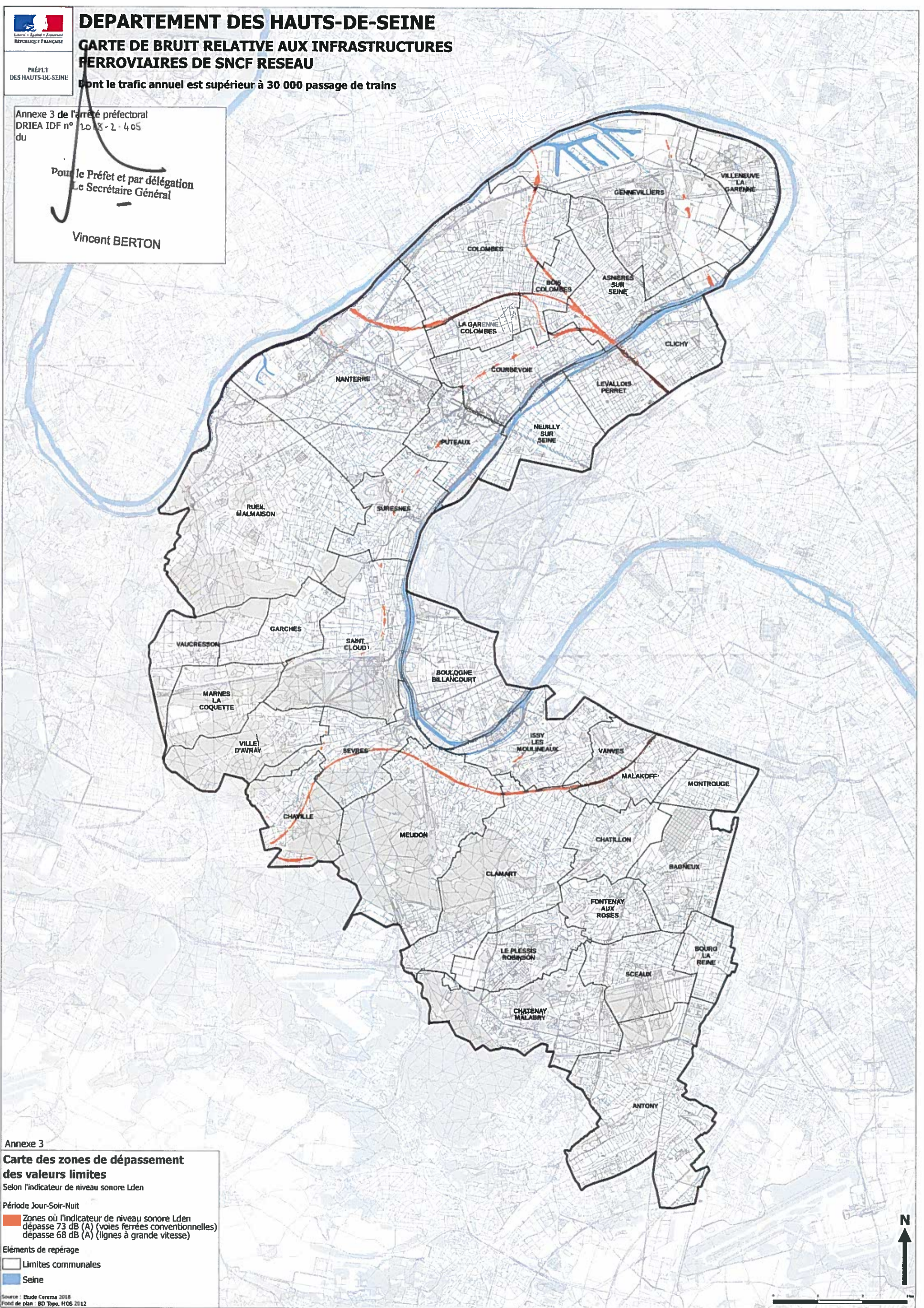
PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

Dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passage de trains

Annexe 3 de l'arrêté préfectoral
DRIEA IDF n° 10 8-2-405
du

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



Annexe 3

Carte des zones de dépassement des valeurs limites

Selon l'indicateur de niveau sonore Lden

Période Jour-Soir-Nuit

- Zones où l'indicateur de niveau sonore Lden dépasse 73 dB (A) (voies ferrées conventionnelles)
- dépasse 68 dB (A) (lignes à grande vitesse)

Eléments de repérage

- Limites communales
- Seine

Source : Etude Cerema 2018
Fond de plan : BD Topo, MGS 2012



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CARTE DE BRUIT RELATIVE AUX INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES DE LA REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

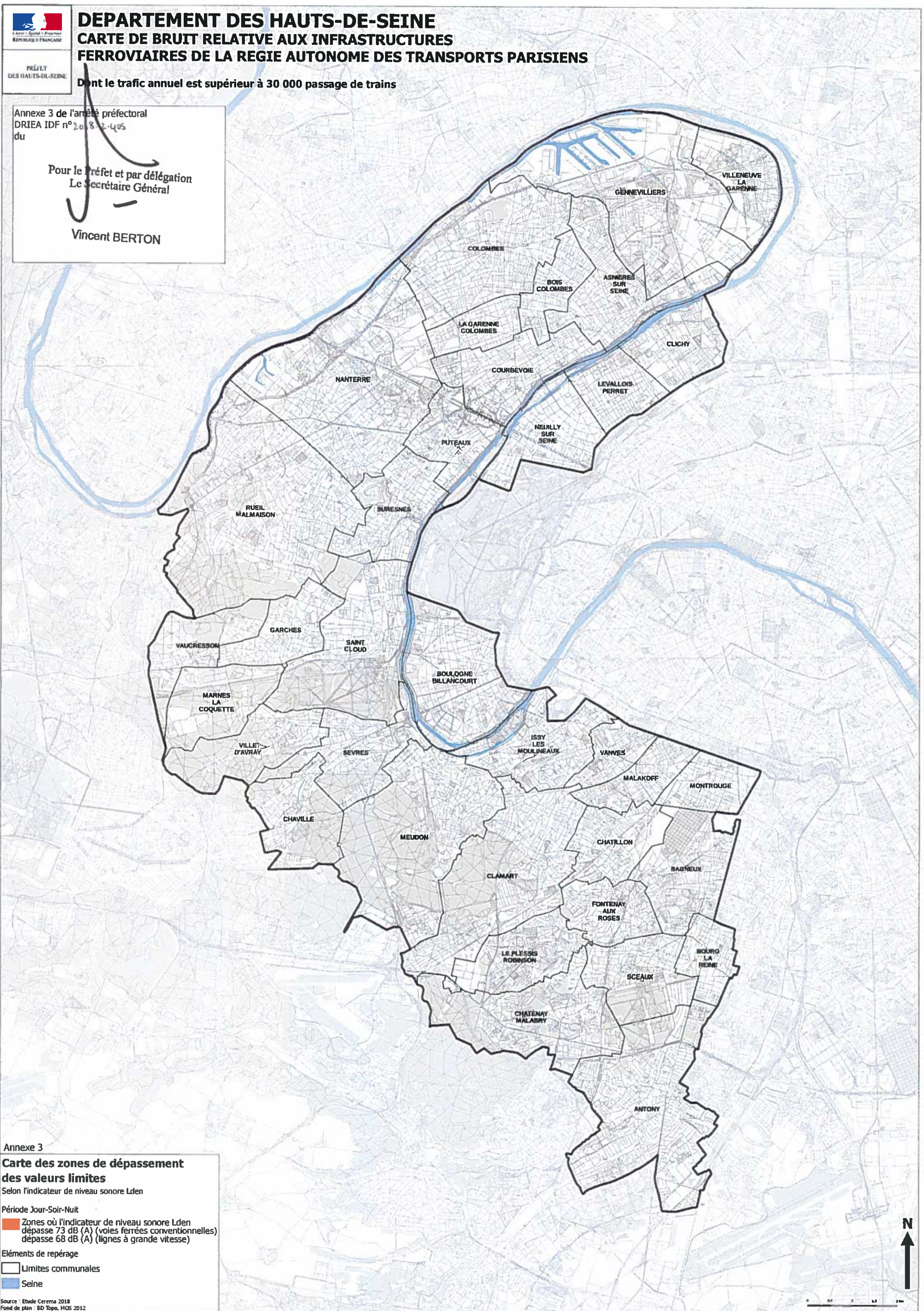
PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

Dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passage de trains

Annexe 3 de l'arrêté préfectoral
DRIEA IDF n° 2018-2-405
du

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



Annexe 3

Carte des zones de dépassement des valeurs limites

Selon l'indicateur de niveau sonore Lden

Période Jour-Soir-Nuit

Zones où l'indicateur de niveau sonore Lden dépasse 73 dB (A) (voies ferrées conventionnelles) dépasse 68 dB (A) (lignes à grande vitesse)

Éléments de repérage

Limites communales

Seine